

**RAPPORT (2011) SUR LES ACTIVITÉS DU COMITÉ DES  
MESURES SANITAIRES ET PHYTOSANITAIRES**

1. Le présent rapport est distribué par le Président du Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires, qui le présente sous sa propre responsabilité. Il contient un résumé des activités et décisions du Comité en 2011.
2. Le Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires (le "Comité SPS") a tenu trois réunions ordinaires en 2011: 30 et 31 mars, 30 juin-1<sup>er</sup> juillet et 19 et 20 octobre. À la fin de la réunion de mars, M. Deny Kurnia (Indonésie) a succédé à M. Flavio Soares Damico (Brésil) à la Présidence.
3. À chacune des réunions, les Membres ont fourni des informations sur les faits nouveaux concernant les mesures SPS et leurs politiques en la matière. Le Comité a aussi examiné toute une série de problèmes commerciaux spécifiques, dont certains concernaient des notifications. Dix-huit nouveaux problèmes commerciaux ont été soulevés en 2011, et de nombreux problèmes déjà abordés ont à nouveau été examinés. Les points examinés étaient notamment les suivants: restrictions relatives à la grippe aviaire et à l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB); teneur maximale en résidus de pesticides dans divers produits; restrictions relatives aux additifs utilisés dans l'alimentation humaine et animale; et certains problèmes spécifiquement liés aux parasites.
4. Le Comité SPS a examiné le fonctionnement des dispositions relatives à la transparence de l'Accord SPS, faisant observer qu'un nombre croissant de Membres présentaient des notifications SPS et que le nombre des notifications était en augmentation. Un nouveau Système de présentation des notifications SPS (SPS NSS), permettant aux Membres de présenter leurs notifications SPS en ligne, est devenu opérationnel en 2011. Ce système devrait améliorer la qualité des notifications et rationaliser leur distribution.
5. À chacune des réunions du Comité, des organisations ayant le statut d'observateur et le Secrétariat ont fourni des renseignements sur leurs activités respectives d'assistance technique dans le domaine SPS, et le Secrétariat a tenu le Comité informé des travaux menés au titre du Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (FANDC).
6. La question du traitement spécial et différencié était inscrite à l'ordre du jour de chacune des réunions du Comité.
7. Le Comité SPS a poursuivi son étude de certaines questions découlant du deuxième examen du fonctionnement et de la mise en œuvre de l'accord SPS, en particulier le recours à des consultations ad hoc au titre de l'article 12:2 de l'Accord. Les questions découlant du troisième examen ont aussi été examinées par le Comité, en particulier les propositions visant à améliorer la relation de travail entre le Comité SPS et le Codex, la CIPV et l'OIE. En octobre, le Comité est convenu de demander

aux trois organismes de normalisation pertinents d'envisager des travaux conjoints sur les questions transversales<sup>1</sup>

8. Le Comité a également continué de débattre des effets des normes SPS privées sur le commerce lors de réunions informelles en vue de déterminer la manière de faire face à ce problème. En mars le Comité est convenu d'entreprendre cinq actions dont l'examen s'est poursuivi lors des réunions ultérieures.<sup>2</sup>

9. Le Comité SPS a maintenu des relations de travail étroites avec le Codex, la CIPV et l'OIE et a régulièrement reçu des renseignements à jour concernant leurs activités. D'autres organisations ayant le statut d'observateur ont aussi fourni des renseignements sur leurs activités, y compris dans le domaine de l'assistance technique.

10. Compte tenu du nombre croissant de demandes, le Comité a décidé de revoir les critères et les procédures qu'il applique concernant l'octroi du statut d'observateur. Il a décidé d'accorder le statut d'observateur sur une base ad hoc, réunion par réunion, aux organisations suivantes: Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD), Communauté de développement de l'Afrique australe (CDAA), Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) et Agence de coopération et d'information pour le commerce international (ACICI).

11. Le Comité SPS est convenu de tenir ses réunions régulières les 28 et 29 mars, 11 et 12 juillet et 17 et 18 octobre 2012.

---

---

<sup>1</sup> G/SPS/58

<sup>2</sup> G/SPS/55